

Productrices de Guinée maritime : le sel de la terre



Fouleimatou Camara.

Productrice de riz et de sel, cette mère de famille de quatre enfants a été l'une des premières à initier un groupement villageois dans sa localité de Tounifili. Également vice-présidente du Conseil national des OP de Guinée, elle a été récemment admise au sein de la Convention sous-régionale du Réseau des OP et producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) qui a vu le jour en juillet dernier à Cotonou (Grain de sel 15). Mais que de chemin parcouru avant d'en arriver là !

« Au début, raconte-t-elle, les femmes cultivaient chacune sa parcelle et on travaillait en rangs dispersés. Lorsque j'ai voulu qu'on s'organise en un petit groupement pour commercialiser plus efficacement nos produits, ça a été dif-

Elles vivent de la riziculture ou du maraîchage et produisent du sel pour améliorer leurs revenus. Rencontre avec Fouleimatou Camara, présidente de la Fédération des OP de Basse Guinée.

ficile de les convaincre. Elles disaient : « Celle la, elle a fait l'école, elle va nous exploiter. On a l'habitude de diriger nos affaires toutes seules ». D'autres au contraire étaient assez séduites par cette idée et on a démarré avec une vingtaine de femmes qui faisaient surtout du maraîchage. »

Entre temps, le ministère de l'Agriculture lance une vaste campagne en direction des paysans pour les inciter à se regrouper afin de bénéficier d'un programme d'aménagement de bas-fonds destiné à valoriser le terroir. Ainsi le riz pourrait être semé à la volée dans les bas-fonds et par repiquage dans la mangrove. Les producteurs comprennent bien vite l'intérêt qu'il y a à s'organiser, vu qu'une partie de la récolte est destinée à la consommation familiale, et que seul l'excédent est commercialisé. « Or en Guinée maritime, précise Fouleimatou, nous avons un problème de rendement à cause de la salinité des sols qui en rend l'exploitation difficile. Ce programme permettait de bénéficier de l'appui du Service national de vulgarisation chargé d'enseigner de nouvelles techniques culturelles pour accroître les rendements et réduire l'utilisation de semences ; ce qui a encouragé les paysans à redoubler d'efforts. »

Dans l'élan, le noyau de femmes constitué par Fouleimatou en 1992 évolue vers un groupement mixte où les hommes sont aussi représentés, avant de s'élargir en une Union de trois communautés rurales de développement. « Pendant deux ans, raconte-t-elle, nous avons organisé des réunions de concertation dans chaque préfecture avant d'aboutir en juin dernier à la Fédération des organisations de producteurs de

Basse Guinée que je dirige. » Chaque femme cultive sa parcelle mais c'est le groupement villageois qui collecte le riz tandis que l'Union en assure la commercialisation, après que chaque producteur ait déposé un sac en banque de semence et un sac en banque de soudeure pour éviter d'être pris au dépourvu. Un système qui protège mieux les paysans car, auparavant, pour subvenir à leurs besoins ils étaient tributaires d'usuriers qui leur prêtaient de l'argent et se remboursaient sur les récoltes qu'ils récupéraient à leur profit.

Il y a le riz, mais il y a aussi le sel, vendu sur le marché local et qui rapporte des revenus complémentaires en période de soudure. Dans cette région de marais salants, les femmes représentent 80% des producteurs de sel. Dès qu'elles sont libérées des travaux des champs qui les occupent trois à cinq mois dans l'année, elles prennent possession du littoral dont elles extraient le précieux condiment au prix d'un travail physiquement pénible et éprouvant pour la santé.

Des nuits blanches autour du feu à préparer le sel

D'abord il y a le ramassage de la terre salée, appelée cendre de sel. Malgré la déshydratation qui les frappe sous le soleil, l'eau saumâtre qui ronge les pieds et les mains, elles passent des heures courbées dans les marais à ramasser le sel qu'elles amoncellent en petits tas avant de le transposer dans des seaux. Puis c'est l'incessant ballet de va-et-vient avec leurs lourdes charges sur la tête, jusqu'à l'endroit où le produit sera préparé pour la consommation.

Il faut alors égoutter le sel dans un entonnoir, puis le faire chauffer dans une marmite pour que s'évapore le résidu d'eau. Toute la nuit, les femmes se relaient autour du feu, respirant les fumées âcres qui s'en dégagent et brûlent les yeux et la gorge, remuant sans arrêt pour que l'évaporation soit homogène, jusqu'à ce qu'au petit matin, restent au fond de la marmite, les cristaux blancs et secs.

Les plus endurantes produisent deux à trois tonnes par an, mais elles essaient de se partager les tâches. Surtout pour la corvée de bois qu'il faut aller chercher très loin dans la brousse à cause de la déforestation. Souvent même, elles sont obligées de se rendre en pirogue vers des zones encore boisées. Comme pour le riz, la collecte de sel se fait individuellement et la production est mise en commun au niveau de chaque groupe de producteurs. Après les journées de pesées, le produit est stocké dans des sacs de jute et commercialisé par l'Union des communautés rurales.

Comme alternative à la pénibilité de la production traditionnelle, une association française de Charente Maritime tente depuis cinq ans de sensibiliser les femmes à la production de sel solaire, dans le cadre de la coopération décentralisée. Outre qu'il réduit les étapes de transformation, ce nouveau procédé pourrait avoir un impact non négligeable sur la santé et l'environnement, en freinant notamment une déforestation dangereuse pour le littoral.

Sa mise en œuvre a nécessité la construction de canalisations destinées à drainer l'eau des marais vers de grandes bâches posées sur des casiers à même le sol. Quelques-unes ont accepté de tenter l'aventure et chaque femme dispose d'un casier dont elle est responsable. Une fois les bâches remplies, les vanes sont fermées pour éviter qu'elles ne débordent et l'évaporation se fait par l'assèchement du soleil et la ventilation de l'air. Il n'y a plus ensuite qu'à recueillir le sel resté au fond des bâches, en prenant toutefois soin de le traiter en y ajoutant de l'iode, alors que la production traditionnelle offre un produit immédiatement consommable. Il faut ensuite le piler finement dans des mortiers avant de le commercialiser.

Cette façon de faire plus moderne a suscité un véritable engouement, car du fait d'une nette amélioration de la pro-

ductivité, celles qui l'ont adoptée ont vu s'accroître notablement leurs revenus. Pourtant de nombreuses des femmes restent attachées à la méthode traditionnelle, essentiellement pour des raisons pratiques : la coopérative qui gère le projet a le monopole de la vente du sel solaire et n'effectue les règlements qu'après l'avoir commercialisé, tandis que celle qui fait son sel traditionnel peut le vendre tranquillement sur le bord des routes ou au marché et disposer aussitôt d'argent frais. Inutile de dire que l'association qui regroupe toutes ces femmes, l'AGAPS, (*Association guinéenne des agricultrices et productrices de sel*) bruisse des chaudes discussions entre partisans de la tradition et du modernisme. Mais pour Fouleimatou Camara, la préoccupation première est de monter une unité de traitement du sel. « *L'idéal serait de trouver une aide extérieure pour nous aider à compléter notre participation.* »

Fouleimatou, très fière de sa fille aînée déjà bachelière, trouve aussi le temps de se former pour valoriser ses potentialités. Ainsi elle a réussi à décrocher une formation de trois semaines en France pour apprendre à gérer une association. A la question, 'Mais comment fait-elle, entre ses fonctions de

représentante d'organisations paysannes, sa famille, son travail ?', elle répond dans un sourire : « Il y a ma coépouse qui a la charge de toutes les activités familiales avec mon mari. Certes j'occupe de hautes fonctions, mais ma production de riz et de sel sert à nourrir la famille. »

Quand on pense qu'à son sommet constitutif de Cotonou, le Réseau des OP d'Afrique de l'Ouest avait 'oublié' d'intégrer des femmes, pourtant présentes en nombre (chaque pays ayant au moins deux représentantes à ce sommet), dans son Comité exécutif sous régional qui fait office d'instance de décision ! Il a fallu que ces présidentes de fédérations paysannes, d'associations villageoises et productrices, manifestent vertement leur réprobation et menacent de créer une autre plate-forme où les femmes ne seraient pas discriminées, pour que les hommes prennent en compte cette légitime revendication et leur ouvrent deux sièges. ■

Sylvia Serbin

Contact : Fouleimatou Camara, Présidente de la Fédération des OP de Basse Guinée - Tanéné - Bofa, Guinée.



Orchidées - CIRIC